

La réussite d'un tel programme international semble liée à la solution simultanée des autres grands problèmes encore en souffrance. Il ne faut toutefois pas attendre le règlement de tous ces problèmes pour mettre au point un programme d'application pratique et pour créer les rouages appropriés.

### Afrique

Un autre problème qui a préoccupé les Nations Unies au cours de l'année écoulée est la situation dans le Sud africain, particulièrement en Rhodésie et au Sud-Ouest africain. Le Canada a appuyé, et je désire réitérer cet appui, la résolution 2145 (XXI) mettant fin au mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain et plaçant ce territoire sous la responsabilité directe de l'ONU. En tant que membre du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain, le Canada a participé activement à la recherche des moyens pratiques de mettre en oeuvre cette résolution. Cette recherche n'a pas abouti à un arrangement permanent permettant de réaliser le changement d'administration décidé pour le territoire du Sud-Ouest africain. J'espère que l'Assemblée voudra envisager d'autres façons de régler le problème, y compris la consultation préliminaire des habitants et des autorités de facto du Sud-Ouest africain. Cette consultation pourrait être menée par un représentant du secrétaire général, comme l'ont proposé un certain nombre de délégations, dont celle du Canada.

Je dirai franchement que l'attitude adoptée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud ne manque toutefois pas de nous inquiéter. Mon Gouvernement considérerait comme non valide toute tentative de l'Afrique du Sud de morceler le territoire du Sud-Ouest africain ou de l'incorporer à l'Afrique du Sud. Le caractère international du territoire, ainsi que les intérêts et le bien-être de ses habitants, doivent être les considérations primordiales qui guident notre action. De même, nous n'avons aucun autre choix dans ce que nous voulons faire que de tenir compte de l'aptitude à agir et des ressources des Nations Unies.

En décembre 1966, le Conseil de sécurité prenait des décisions d'une grande portée en votant des sanctions obligatoires contre la Rhodésie. Le Canada a toujours soutenu que la Rhodésie ne devait pas accéder à l'indépendance avant d'avoir accepté le régime de la majorité. Nous respectons à la lettre les décisions du Conseil de sécurité. En effet, il y a une interdiction complète d'échanges commerciaux entre le Canada et la Rhodésie. Je suis toutefois très déçu de constater que la décision du Conseil de sécurité n'est pas entièrement respectée. Sans la complète collaboration de tous les États, l'objectif des Nations Unies sera frustré. Nous attendons donc avec impatience le rapport du secrétaire général sur l'application des sanctions. Dès qu'il sera en possession de ce rapport, le Conseil de sécurité pourra mieux décider quelles nouvelles mesures il convient de prendre.

Il est évident que l'un des principaux obstacles à une mise en oeuvre efficace des mesures recommandées par les Nations Unies en ce qui concerne le Sud-Ouest africain est le refus de coopération persistant du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Quelles que soient les solutions ou les méthodes envisagées, nous nous heurtons toujours à son implacable opposition. Mon Gouvernement est entièrement conscient du dilemme qui se pose. D'une part, on ne peut ignorer les répercussions de la politique sud-africaine pour la communauté internationale dans son ensemble, et d'autre part, envisager actuellement une confrontation